NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 16 mai 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Viet Nam.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Circulaire ministérielle n° 25/2010/TT-BNNPTNT du 8 avril 2010 énonçant les règles en matière de contrôle d'hygiène et d'innocuité applicables aux denrées alimentaires d'origine animale importées |
| Le présent addendum a pour objet d'informer les Membres de l'OMC que le Décret gouvernemental n° 15/2018/ND-CP du 2 février 2018 relatif à l'élaboration de certains articles de la Loi sur l'innocuité des aliments est entré en vigueur le 2 février 2018. La circulaire suivante est déclarée caduque:   * Circulaire ministérielle n° 25/2010/TT-BNNPTNT du 8 avril 2010 énonçant les règles en matière de contrôle d'hygiène et d'innocuité applicables aux denrées alimentaires d'origine animale importées, publiée et notifiée le 31 juillet 2014 au moyen du document G/SPS/N/VNM/59. |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [ ] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [**X**] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (*jj/mm/aa*): Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**